

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 27 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Janvier 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt sept janvier
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, en Mairie sous la présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian
RULLIAT - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2026-07

Objet de la délibération : Rénovation fonctionnelle et énergétique de la Mairie : demandes de subventions
au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, et de la Dotation de Soutien à
l'Investissement Local (DSIL) 2026

Madame la Maire rappelle que la Mairie d'Yzeron est un bâtiment communal ancien situé au cœur du village. Elle comprend, au rez-de-chaussée, l'accueil de la mairie, l'agence postale communale, la salle du Conseil municipal ainsi qu'une salle d'activités (Salle Bryon). Le premier étage est principalement occupé par des bureaux et des salles de réunion. Le deuxième étage (R+2), actuellement à l'état de grenier, nécessite une réhabilitation complète afin d'être rendu exploitable. L'ensemble du bâtiment repose sur des caves voûtées.

Depuis 2021, la totalité du bâtiment est raccordée au réseau de chaleur du centre-bourg, alimenté par la chaufferie bois communale du centre.

Engagée dans une démarche de transition énergétique, la commune d'Yzeron a souhaité faire réaliser un audit énergétique du bâtiment communal. À l'issue d'une consultation, le bureau d'études ERMEL ÉNERGIE a été retenu. L'étude menée a mis en évidence un projet de rénovation répondant à trois objectifs principaux :

- améliorer les performances énergétiques du bâtiment et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- améliorer le confort d'usage pour les usagers et les agents communaux ;
- réhabiliter le niveau R+2 afin de créer de nouveaux espaces fonctionnels (bureaux, salles de réunion ou espace de travail partagé).

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 79 707.55 € HT, soit 95 649.06 € TTC.

Madame la Maire rappelle que sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) les projets d'investissement des collectivités favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Elle rappelle également que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement, notamment ceux concourant à la transition écologique.

Elle précise que le projet de rénovation de la mairie est inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État et régulièrement mis à jour. Ce projet s'inscrit dans les enjeux actuels de sobriété énergétique, contribue à l'attractivité du bourg-centre et favorise le maintien des services publics de proximité en milieu rural.

Il est précisé que le projet comprend :

- des actions concourant directement à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment communal, pour lesquelles la commune sollicite une subvention au titre de la DSIL 2026 ;
- des actions de réhabilitation fonctionnelle et de mise à niveau des espaces communaux, nécessaires au maintien et à l'amélioration du service public local, pour lesquelles la commune sollicite une subvention au titre de la DETR 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique et fonctionnelle de la Mairie ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour cette opération ;

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront inscrits aux budgets primitifs de la commune ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30/1/2026

Publication ou notification du : 30/1/2026

Publication site internet le : 30/1/2026

Affichage de la liste des délibérations le : 30/1/2026